

L'INSERTION PROFESSIONNELLE DES JEUNES DIPLÔMÉS EN ARCHITECTURE

Le programme 224 de la mission Culture « Transmission des savoirs et démocratisation de la culture » (LOLF) a retenu comme l'un de ses principaux objectifs l'amélioration de l'action de l'État et des établissements d'enseignement supérieur placés sous sa tutelle ou son contrôle, en matière d'insertion professionnelle. L'indicateur de l'action 1 de ce programme, *Soutien aux établissements d'enseignement supérieur et insertion professionnelle*, consiste à mesurer l'insertion des diplômés à trois ans de l'obtention du diplôme.

L'enquête « Diplômés de l'enseignement supérieur Culture » (DESC), adressée aux diplômés 2005, tous secteurs confondus dont notamment celui de l'architecture, a produit ses premiers résultats en février 2009.

En voici les principaux résultats pour ce qui concerne les diplômés en architecture:

L'enquête a concerné 572 architectes DPLG sur les 1399 diplômés DPLG interrogés issus des écoles nationales supérieures d'architecture en 2005, soit un taux de 40,9 % de répondants..

Les hommes représentent 293 diplômés et les femmes 279 diplômées soit 48,8 % de la population des répondants. Leur âge moyen est de 32 ans et 1 mois (32,8 années pour les hommes contre 31,3 pour les femmes).

II.1. Délai d'accès au premier emploi

L'accès à l'emploi des jeunes diplômés en architecture est relativement rapide. En effet, 79,4 % d'entre eux (81,2 % des hommes contre 77,4 % des femmes) occupent leur premier emploi dans un délai inférieur ou égal à 3 mois voire l'exerçaient avant l'obtention de leur diplôme (34,6 %). Seul 12,1 % d'entre eux y accèdent dans un délai de 3 à 6 mois.

II.2. Activité principale

87,7 % des diplômés architectes interrogés déclarent occuper une activité professionnelle et seul 8,9 % sont en situation de recherche d'emploi (7,2% pour les hommes contre 10,8 % chez les femmes). 1,6 % poursuivent une formation et 1,7 % sont dans une autre situation.

II.3. Domaines d'exercice professionnel

L'architecture, le patrimoine bâti ou encore le cadre de vie constituent les secteurs privilégiés d'intervention des jeunes architectes. Ces secteurs sont évoqués par 83,0 % des diplômés interrogés.

La création architecturale (citée par 70,8 % des répondants) se situe largement en tête des domaines d'exercice professionnel, bien avant la réhabilitation et l'entretien de bâtiments (35,3 %), la construction et les travaux publics (25,5 %), l'urbanisme ou l'aménagement urbain (23,3 %), l'architecture intérieure et la décoration (20,8 %). Viennent ensuite, le paysage et l'environnement (10,3 %), la patrimoine protégé – monuments historiques, espaces protégés – (5,9 %), le design de produit et le graphisme (4,9 %) et la scénographie (1,4 %).

II.4. Activités et fonctions exercées

Si 76,2 % des diplômés déclarent assurer principalement des missions de maîtrise d'œuvre et de conception, la gestion et le suivi de chantier occupent également 42,8 % d'entre eux.

Les architectes interrogés évoquent en outre les missions d'assistance à la maîtrise d'ouvrage (18,4 %), les études techniques (12,1 %), les activités de conseil (10,3 %), l'administration et la gestion (10,0 %) ainsi que la programmation et le montage d'opération (9,4%). Une faible part d'entre eux citent également la communication ou la publicité (5,4 %), les missions d'expertise, de contrôle ou de sécurité (2,4 %), l'enseignement, la formation ou la recherche (2,1 %) ainsi que la promotion ou la commercialisation (1,9 %).

II.5. Rapport de l'activité professionnelle exercée avec la formation d'architecte

Enfin, ce qui ne peut que conforter la double nature universitaire et professionnelle de l'enseignement de l'architecture, est l'appréciation portée par les jeunes diplômés sur le lien entre leur activité principale et le rapport qu'elle entretient avec leur formation initiale, 83,1 % estiment exercer dans un domaine auquel les études d'architecture les ont préparés.